
19 novembre 2007

Prorogation probable de la Farm Bill existante

Enjeu du moment

Cela fait près de deux ans que le secteur agricole et les législateurs américains mènent des pourparlers en vue de préparer la nouvelle Farm Bill de 2007. Les diverses dispositions ont suscité des avis largement divergents, mais que ceux-ci soient réformistes ou visent à recueillir un soutien plus large, il est largement reconnu que la politique agricole américaine peut être améliorée et donc que les Etats-Unis ont besoin d'une nouvelle Farm Bill.

Au Sénat, le débat est actuellement dans l'impasse pour des questions budgétaires et il reste 280 amendements à traiter, dont bon nombre n'ont pas de rapport avec l'agriculture. N'ayant pas réussi à limiter le débat par le biais d'une clause dite de 'clôture' (qui limite le débat à 30 heures et ne permet que les amendements touchant à l'agriculture), le Sénat ne peut pas mettre un terme à ses travaux en utilisant cette disposition qui couperait court aux débats, de sorte que ceux-ci doivent se poursuivre.

Option proposée

Les Républicains ont déposé un projet visant à proroger la Farm Bill actuelle d'une année afin de garantir la stabilité pour les agriculteurs qui commencent à faire leurs semis pour 2008. Etant donné que la Farm Bill 2007 est bloquée au Sénat, les agriculteurs se sentent déjà inquiets car ils ne peuvent pas prendre de décisions de planification efficaces, finaliser les baux de terres ou négocier des accords de prêts. Ils sont dans l'incertitude parce qu'ils ignorent le type de filet de sécurité dont ils pourront disposer en 2008. En particulier, il leur est exceptionnellement difficile d'obtenir un financement pour l'avenir si les programmes agricoles ne sont pas connus.

Sans un déblocage, la politique agricole américaine reviendra, en fin d'année, aux lois permanentes adoptées en 1938 et en 1949. Ces lois sont assez différentes des programmes actuellement en vigueur et datant de 2002.

Situation en matière législative

Le droit dit permanent établi par la Loi de 1938 sur l'ajustement de l'agriculture et la Loi de 1949 sur l'agriculture est rendu caduc par les lois ultérieures, telles que la Farm Bill de 2002, et reste en sommeil jusqu'à ce que ces lois viennent à expiration. Or, cette législation permanente sous-jacente ne reflète ni les pratiques agricoles et de commercialisation, ni les accords commerciaux ni les circonstances du marché de l'époque actuelle. Par exemple, elle n'autorise pas les paiements contre-cycliques ni les paiements directs découplés et impose des affectations de superficie et des quotas de commercialisation pour le blé et le coton. Elle exclut également certains produits tels que le riz, le soja et la cacahuète; elle fixe des prix de soutien à des niveaux bien supérieurs aux niveaux actuels; et elle empêche l'inscription de nouveaux participants à divers programmes de conservation. C'est pour cette raison que la prorogation de la loi de 2002 sera sans doute préférée à son expiration pure et simple et sera sans doute l'issue du processus législatif de novembre/ décembre.

Le Secrétaire à l'agriculture par intérim, qui s'est dit frustré par cette 'absence de direction,' a rappelé que la lacune législative conserve les barrières au commerce et fait croire aux planteurs de cultures spécialisées qu'ils n'ont pas mérité un traitement plus équitable dans la politique agricole, et que la conservation, l'alimentation et les énergies renouvelables seraient mises aux oubliettes si une nouvelle Farm Bill ne voyait pas le jour. Il a ajouté qu'il existe, techniquement, encore assez de temps pour que le Congrès adopte une nouvelle Farm Bill, pour peu que le Sénat entame rapidement un débat honnête et aboutisse à une législation qui n'augmente pas les impôts.

Conclusion

Le scepticisme s'accroît quant à savoir si une Farm Bill parviendra au Président pour signature avant les vacances de Noël 2007, même dans le cas improbable où le Sénat achèverait ses travaux début décembre. Après ce stade, en effet, une 'commission de conciliation' composée de membres de la Chambre des

représentants et du Sénat devra rapprocher les deux projets. Les membres de cette commission auront besoin d'au moins une semaine pour rédiger le texte définitif qui devra alors à nouveau faire l'objet d'un vote par les deux chambres. L'administration a désormais déclaré officiellement que le Président mettrait son veto à ce projet parce qu'il comporte des augmentations d'impôts importantes. Nous avons observé qu'à ce jour, les projets tant de la Chambre que du Sénat dépassent les budgets, ce qui nécessite la perception d'impôts supplémentaires. Dans son numéro du 1^{er} novembre, la revue *The Economist* déclare: 'Un veto présidentiel pourrait rouvrir en grand tout le débat agricole', ce qui renforce encore l'hypothèse d'une prorogation de la loi de 2002.

La déclaration suivante faite par le Secrétaire à l'agriculture par intérim retrace bien l'enjeu du processus à ce stade. Mais il semble peu probable que son appel soit entendu dans un avenir proche:

“J’invite instamment le Congrès à faire la preuve de son attachement aux agriculteurs et aux autres parties prenantes de la Farm Bill en produisant une nouvelle Farm Bill qui serve autant les agriculteurs que l’Amérique.”

[Chuck Connor, Secrétaire américain à l'agriculture par intérim,

16 novembre 2007]

IDEAS Centre offre des services de conseils de politique générale aux gouvernements des pays en développement et en transition dans les domaines du commerce international, du développement et de la gouvernance économique. IDEAS Centre aide les pays à faibles revenus à défendre leurs intérêts commerciaux et ainsi à mettre à profit leur appartenance à l'OMC d'une manière favorable à leur développement.

Nos précédentes notes d'information sont accessibles sur notre site: www.ideascentre.ch

IDEAS Centre, 10, rue de l'Arquebuse, 1204 Genève, Suisse
T +41 22 807 17 40, F +41 22 807 17 41